

# Conditions Générales de formation

---

## 1. Préambule

**1.1.** La société Éditions Hogrefe France, société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS du Paris, sous le numéro 489 273 334, dont le siège social est 2 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris (ci-après « Hogrefe ») est une société d'édition et de formation (déclaration d'activité n°11 75 43 68 37 5) qui organise les Formations dispensées aux Apprenants dans les conditions ci-après décrites.

**1.2.** Les présentes Conditions Générales de formation (CG) régissent la relation entre Hogrefe et les Clients, qu'ils soient Apprenants ou non et seront complétées d'une convention de formation telle que définie ci-après.

## 2. Définitions

Dans les CG, les termes et expressions identifiés par une majuscule ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

- « **Apprenant** » désigne toute personne physique qui assiste aux Formations, en tant que préposé du Client ou en tant que Client ;
- « **Client** » désigne toute personne physique ou morale qui, dans le cadre et pour les besoins de son activité professionnelle exclusivement, conclut les CG ;
- « **Conditions Générales** » ou « **CG** » désigne le présent document décrivant les droits et obligations des Parties dans le cadre des Formations ;
- « **Contenu** » désigne le support de formation et les ressources pédagogiques (étude de cas, fiche consigne, vidéos etc.), propriété d'Hogrefe, remises à l'Apprenant dans le cadre d'une Formation Présentielle ou d'une Formation à Distance et accessibles par l'Apprenant *via* la Plateforme LMS quinze (15) jours avant le début de la Formation
- « **Convention de formation** » désigne la convention prévue à l'article L. 6111-1 du Code du travail liant Hogrefe et le Client, employeur du ou des Apprenant(s), celle-ci constituant avec les présentes CG, le cadre contractuel liant les Parties ;
- « **Durée d'accès** » : désigne la durée pendant laquelle un Apprenant peut bénéficier d'une Formation E-learning mentionnée dans la Convention de formation ;
- « **Formateur** » désigne tout intervenant dispensant les Formations à Distance ou Présentielles organisées par Hogrefe ;
- « **Formation** » désigne les formations aux Outils, organisées par Hogrefe, comprenant la Formation Présentielle, la Formation à Distance et la Formation E-learning et plus amplement décrites à l'article 7 ;
- « **Formation à Distance** » désigne une formation inter-entreprises ou intra-entreprise dispensée en direct par un Formateur par visioconférence ;
- « **Formation E-learning** » désigne toute formation à distance dispensée par la consultation asynchrone de Modules *via* la Plateforme LMS

- « **Formation Présentielle** » désigne toute formation inter-entreprises ou intra-entreprise dispensée par un Formateur dans des locaux dont dispose Hogrefe ou le Client ;
- « **Formulaire de pré-inscription** » désigne le formulaire mentionné à l'article 4.1 ci-dessous ;
- « **Module** » désigne l'ensemble, propriété d'Hogrefe, constitué du matériel pédagogique (audio, vidéo, écrit, sonore graphique) consultable par l'Apprenant dans le cadre d'une Formation E-learning ;
- « **Partie(s)** » désigne ensemble ou séparément, Hogrefe et le Client ;
- « **Plateforme LMS** » désigne la plateforme *Learning Management System* (LMS), exploitée par Hogrefe, permettant l'accès aux Contenus et Modules ;
- « **Session** » désigne les périodes durant lesquelles se tiennent les Formations Présentielles ;
- « **Outils** » désigne les tests psychologiques et outils d'intervention destinés à un public de psychologues, de professionnels du secteur de la santé ou de professionnels du secteur de l'éducation (« solution cliniques ») ou de professionnels des ressources humaines (« solutions RH ») édités et commercialisés par Hogrefe.

### 3. Objet

Hogrefe organise la Formation dispensée à l'Apprenant moyennant le prix visé à l'article 11.

### 4. Prérequis à l'accès aux Formations

#### 4.1. Inscription à une Formation

Le Client adresse à Hogrefe, *via* le catalogue en ligne d'Hogrefe une demande d'inscription en renseignant un Formulaire de préinscription – en sélectionnant notamment les Formations et Sessions souhaitées ainsi que le (ou les) Apprenant(s) et communiquant les documents requis (tels que détaillés dans le formulaire de préinscription).

Si Hogrefe valide le Formulaire de pré-inscription, un nouveau formulaire, pour finaliser le processus, sera envoyé afin d'identifier le ou les Apprenants à former. A réception de ces dernières informations, Hogrefe établira alors la Convention de formation, celle-ci et les CG devant être signées par le Client.

Pour favoriser la meilleure efficacité possible des Formations, Hogrefe réserve l'accès à certaines Formations aux professionnels visés et mentionnés dans le programme détaillé de chaque formation. Pour ces Formations une photocopie du diplôme de l'Apprenant ou tout autre justificatif (numéro ADELI ou RPPS) doit être transmis à Hogrefe au plus tard cinq (5) jours avant le début de la Formation, Hogrefe se réservant la possibilité de refuser l'accès à la Formation en cause après appréciation du parcours professionnel de l'Apprenant, ainsi qu'en l'absence du justificatif requis par Hogrefe.

## 4.2. Accès à la Plateforme LMS

Après inscription de l'Apprenant à la Formation souhaitée dans les conditions susvisées, et sous réserve du paiement de l'acompte ou du prix complet, selon ce qui est indiqué à l'article 11.1, Hogrefe communiquera à chaque Apprenant pour sa Formation un accès nominatif à la Plateforme LMS ainsi que son lien de visio-conférence en cas de Formation à Distance.

Chaque Apprenant devra utiliser les identifiants et mot de passe (tel que personnalisé à l'issue de leur communication par Hogrefe lors de la première connexion) pour accéder au Contenu et/ou aux Modules correspondant à la Formation souscrite.

L'identifiant et le mot de passe ainsi que le lien d'accès à la visio-conférence pour la Formation à Distance sont placés sous la responsabilité du Client qui devra s'assurer que le (ou les) Apprenants en font un usage strictement personnel. Il appartiendra au Client d'informer immédiatement Hogrefe en cas de perte, vol ou divulgation involontaire des identifiants et/ou mot de passe et/ou du lien d'accès à la visio-conférence afin que cette dernière les désactive et en affecte de nouveaux à l'Apprenant concerné.

## 5. Prise d'effet - Durée

Les CG entrent en vigueur à compter de leur acceptation par le Client matérialisée par leur signature avec la Convention de formation, sauf refus de l'Apprenant par Hogrefe dans les conditions décrites à l'article 4.1.

Sous réserve des stipulations des CG ayant une durée plus longue, les CG demeurent en vigueur :

- pour la durée d'une Session de Formation Présentielle et/ou Formation à Distance prévue sur le Formulaire de préinscription ;
- pour la Durée d'accès à la Formation E-Learning prévue sur le Formulaire de préinscription.

## 6. Report de Formation

En cas de report de Formation Présentielle ou de Formation à Distance par le Client, celui-ci devra en informer Hogrefe par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse [formation@hogrefe.fr](mailto:formation@hogrefe.fr) au moins quinze (15) jours avant la date de la Session de la Formation, auquel cas l'acompte versé sera crédité sur une Formation ultérieure pendant une durée de douze (12) mois à compter de la date de la Session de la Formation reportée et le solde de la Formation reportée ne sera pas facturé.

Passée cette date, l'acompte et le solde de la Session de Formation seront facturés. La globalité du prix de la Formation pourra être crédité sur une Formation ultérieure pendant une durée de douze (12) mois à compter de la date de la Formation reportée.

3/7

En cas de report de Formation Présentielle ou de Formation à Distance par Hogrefe, cette dernière en informera le Client par courrier électronique avec accusé de réception au moins quinze (15)

jours avant la date de la Session de Formation et proposera des dates alternatives de Formation sur laquelle l'acompte versé sera crédité.

## 7. Description des Formations

### 7.1 Formation Présentielle

Les Formations Présentielles sont organisées dans les locaux d'Hogrefe ou d'un prestataire en cas de Formation inter-entreprise et dans les locaux du Client ou d'un prestataire choisi par ce dernier en cas de Formation intra-entreprise. Elles sont animées par des Formateurs physiquement présents. Les Apprenants sont également présents durant toute la durée de la formation. La Formation est synchrone et collective.

### 7.2 Formation à Distance

Les Formations à Distance sont dispensées *via* une plateforme de visioconférence. Chaque Apprenant est connecté en même temps ainsi que le Formateur. Le groupe est entièrement à distance. La Formation est synchrone et collective.

### 7.3 Formation E-learning

Les Formations E-learning sont accessibles *via* la Plateforme LMS. Elles sont asynchrones. Après ouverture par Hogrefe des droits d'accès à la Plateforme LMS par Hogrefe, l'Apprenant peut se connecter, à son rythme à la Plateforme LMS afin de suivre sa Formation. Le Module est accessible 7J/7 et 24h/24 dans la limite de la Durée d'Accès.

## 8. Validation des connaissances - Attestation de formation et certificat de réalisation

Les Formations donneront lieu à l'émission d'une attestation de formation et d'un certificat de réalisation délivrés par Hogrefe à l'Apprenant au terme de la Session, dès lors que l'Apprenant y a effectivement participé.

Selon les cas, les Formations donneront également lieu à validation des connaissances selon des modalités déterminées par Hogrefe.

## 9. Propriété intellectuelle

Hogrefe détient l'ensemble des droits, notamment de propriété intellectuelle, sur les Contenus et Modules. Il est entendu que ces éléments, remis ou rendus accessibles par Hogrefe à l'occasion de la Formation, sont les seuls sur lesquels le Client détient un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre.

Hogrefe concède au Client pour les seuls besoins de la Formation visée dans la Convention de formation, à laquelle l'Apprenant a effectivement assisté, un droit non exclusif et non cessible d'utilisation strictement personnel du Contenu et des Modules pour les besoins de ladite

Formation et de l'apprentissage personnel de l'Apprenant à la suite de cette Formation. Ce droit d'utilisation est concédé sur le territoire de l'Union européenne et pour une durée de six (6) mois après la date de fin de la Formation.

Au titre de ce droit d'utilisation, l'Apprenant susvisé est autorisé à consulter le Contenu et/ou les Modules dans le format qui lui a été transmis, l'exclusion de tout autre usage.

En conséquence, sauf autorisation préalable et écrite d'Hogrefe, sont strictement interdites :

- toute utilisation, personnelle ou non, du Contenu et des Modules, à d'autres fins que l'apprentissage pour les stricts besoins de l'Apprenant, à l'issue de la Formation ;
- toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle, du Contenu et des Modules sous quelque forme, procédé ou support que ce soit ;
- toute captation et/ou enregistrement, total ou partiel, sous quelque forme, procédé ou support que ce soit, d'éléments rendus accessibles lors de la Formation, mais non inclus dans le Contenu et les Modules ;
- toute adaptation, modification, transformation de toute nature et par tout procédé, des Contenus et des Modules ;
- toute intégration du Contenu et des Modules par quelque moyen, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, à un contenu tiers ;
- toute traduction du Contenu et des Modules ;
- toute mise à disposition de tiers, quels qu'ils soient, à titre gratuit, onéreux ou autre, des du Contenu et des Modules.

Le Client fait son affaire du respect par le (ou les) Apprenant(s) des conditions d'utilisation du Contenu ou des Modules auxquels ils ont accès.

## **10. Confidentialité**

Le Client est informé que le Contenu et les Modules sont des informations confidentielles qu'il s'engage à ne pas divulguer à des tiers autres que les Apprenants, par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite d'Hogrefe.

A ce titre, le Client s'engage notamment à :

- (i) prendre toutes mesures utiles à l'égard des Apprenants afin qu'il respecte strictement, sous la responsabilité du Client, la confidentialité du Contenu et des Modules ;
- (ii) prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel du Contenu et des Modules, qui doivent être au moins équivalentes aux mesures prises pour la préservation de ses propres informations confidentielles ;
- (iii) et notifier immédiatement par écrit à Hogrefe tout événement pouvant laisser présumer la divulgation du Contenu et des Modules.

## 11. Conditions financières

**11.1** Le prix des Formations tel que mentionné dans le Formulaire de préinscription est payable selon les modalités suivantes.

Pour la Formation Présentielle et la Formation à Distance :

- acompte de 30% du montant total TTC de la (des) Formation(s), au moins quinze (15) jours avant le premier jour de la Session choisie;
- solde à la fin de la Formation.

Pour la Formation E-Learning : intégralité du prix de la Formation avant la mise à disposition des moyens d'accès à la Plateforme LMS dans les conditions de l'article 4.2 ci-dessus.

**11.2** Les prix s'entendent hors taxes et seront majorés du taux de TVA en vigueur au jour du paiement lorsque celle-ci est applicable.

Tout retard de paiement donnera automatiquement lieu à l'application d'une pénalité de retard égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal alors en vigueur, outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement alors en vigueur (L. 441-6 Code de commerce), sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires. Passé un délai de trente (30) jours après la date d'exigibilité d'une facture demeurée impayée, Hogrefe aura la faculté de suspendre l'accès à la Plateforme LMS, de plein droit, sans mise en demeure et sans préjudice de tous dommages et intérêts.

## 12. Responsabilité

**12.1** Hogrefe fera ses meilleurs efforts pour assurer un accès continu à la Plateforme LMS, sans toutefois que sa responsabilité ne puisse être recherchée en cas d'interruption temporaire d'accès, quelle qu'en soit l'origine, étant entendu qu'Hogrefe mettra alors tout en œuvre pour rétablir au plus vite l'accès à la Plateforme.

**12.2** Hogrefe est responsable, vis-à-vis du Client, des seuls dommages directs causés par Hogrefe, ses préposés et sous-traitants, sous réserve de ce qui suit.

**12.3** En tout état de cause, en cas de manquement d'Hogrefe à ses obligations au titre des CG causant un préjudice au Client, la responsabilité d'Hogrefe sera limitée, quels que soient la nature et le fondement juridique de la réclamation à son encontre, tous préjudices confondus et par Formation, au prix de la Formation en cause.

## 13. Clause résolutoire – Conséquences de la fin des CG

### 13.1 Clause résolutoire

6/7

En cas de manquement grave et/ou répété par l'une des Parties à l'une de ses obligations prévues aux CG, non réparé dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter d'une mise en demeure d'y remédier notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'autre

Partie pourra prononcer de plein droit la résiliation des CG, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

### **13.2 Conséquences de la fin des CG**

En cas de cessation des CG, pour quelque cause que ce soit, le Client et/ou les Apprenants ne sont plus autorisés à utiliser la Plateforme.

## **14. Protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre des présentes conditions générales, Hogrefe est amenée à traiter certaines données à caractère personnel des Apprenants, à des fins de gestion et de dispense des Formations. Hogrefe agit ainsi comme responsable de traitement des données à caractère personnel au sens du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et s'engage à respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent à ce titre.

Les informations relatives au traitement de vos données à caractère personnel par Hogrefe sont disponibles sur le site internet [www.hogrefe.fr](http://www.hogrefe.fr), ce dont le Client, s'il n'est pas Apprenant, s'engage à informer les Apprenants.

## **15. Stipulations finales**

### **15.1 Sous-traitance**

Le Client est informé et accepte qu'Hogrefe puisse sous-traiter une partie de ses obligations au titre des CG, sous sa responsabilité à l'égard du Client.

### **15.2 Permanence des obligations**

Les obligations ayant vocation à survivre resteront en vigueur après l'extinction des CG, pour quelque cause que ce soit, et continueront à produire leurs effets après la fin de celles-ci.

## **16. Loi applicable – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION**

**16.1** Les CG sont régies par le droit français à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

**16.2** EN CAS DE LITIGE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE.